

2023-11/003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER,
Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Christiane TANZI,
Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Karine CACHELEUX, Timothée
KOENIG, Céline PELLISSIER, Michel REZK.

Absents excusés : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara
SUSINI (Pouvoir à Jacques BERENGER), Aurélie COURANT (Pouvoir à
Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine
BUIRON (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Cécile AUTRAN (Pouvoir à
Pascal MONTLAHUC), Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS, Isabelle DERBES, Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

12 PRESENTS

19 VOTANTS

COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'ONF du
25/07/2023, concernant la préparation des coupes de l'exercice 2024 en forêt
communale relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après.
- Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après.
- Valide ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
5_x.a	Taillis	5.5	80	oui
5_x.g	Emprise	2	20	oui

7_x.d	Emprise	3.5	20	oui
-------	---------	-----	----	-----

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
5_x. a	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5_x. g	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5_x. d	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le conseil municipal :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues.
- Adresse la présente délibération à Monsieur le préfet pour information et enregistrement.

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,

Le Maire



Secrétaire de séance